

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTÈMENT DE LA
VIENNE

ARRONDISSEMENT DE
CHATELLERAULT-LOUDUN

COMMUNE DE
CEAUX EN LOUDUN

Date de la convocation :
01/08/2023

Nombre de conseillers
en exercice :13 ..
Présents : 11...

**Objet de la
délibération :**

**Modification des
statuts de la
Communauté de
Communes du Pays
Loudunais**

certifié exécutoire par le
Maire,
compte tenu de la
réception en Sous-
Préfecture le
06/09/2023 ;
et de la publication le
06/09/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE
DE CEAUX EN LOUDUN**

SEANCE DU 5 Septembre 2023

L'an Deux Mil Vingt-trois, le mardi 5 septembre à 19 H30, le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.

PRESENTS : LIAGRE Bruno, REIGNER Audren, MENNESSON Evelyne, MAUPOINT Francette, FIORILLO Katia, DUPRÉ Alicia, BOISSELLIER Nicolas, MEUNIER François, GALLET Jean-Luc, AUBERT Nicolas.

Excusé : Pouvoir de ACIER Jean-Marie à SAVATON Régis

Absent : AOUATE Jérôme,

Secrétaire : GALLET Jean-Luc

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-17,

VU l'arrêté préfectoral n°2019-SPC-0133 du 23 décembre 2019, portant statuts de la Communauté de communes du Pays Loudunais,

VU la délibération n°CC-2023-06-111 du conseil communautaire du 6 juin 2023 approuvant le schéma de lecture publique du Pays Loudunais,

VU la délibération n°CC-2023-06-112 du conseil communautaire du 6 juin 2023 modifiant l'intérêt communautaire des statuts pour la compétence 4-3 Equipements scolaires, sportifs et culturels et intégrant la médiathèque de Loudun à compter du 1^{er} juillet 2023,

VU la délibération n° CC-2023-07-130 du conseil communautaire du 11 juillet 2023 décidant de

- **modifier l'article 4-10 des statuts de la Communauté de communes du Pays Loudunais « Actions culturelles et vie associative » comme suit :**
 - Mise en place et coordination d'un réseau de bibliothèques et de médiathèques, **ainsi que la définition et la conduite du Schéma de lecture publique** sur l'ensemble du territoire ;
 - Soutien à l'organisation de manifestations culturelles et sportives en complément des actions éventuelles des communes.
- **mettre à jour les statuts pour tenir compte des évolutions réglementaires ;**

VU ces statuts joints en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour :

- ✓ approuver la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Loudunais,
- ✓ autoriser le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

AR Prefecture

086-218600443-20230905-202309N8-DE
Reçu le 06/09/2023

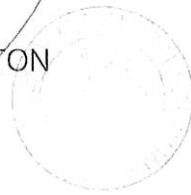
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à main levée :

Présents : 11 + 1 pouvoir

Abstention : 5 ; pour : 7 contre : 0

- ✓ approuve la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Loudunais,
- ✓ autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Régis SAVATON



Le secrétaire
Jean-Luc GALLET

AR Prefecture

086-218600443-20230905-202309N8-DE
Reçu le 06/09/2023